

J'appelle l'attention de l'honorable représentant de Prince-Albert sur les mots suivants:

Nous devons avoir des commencements; ceux-ci doivent être modestes à l'origine, mais un jour ou l'autre, ainsi que je l'ai dit, notre pays possédera sa marine de guerre pour la défense de notre territoire, sinon pour une autre fin.

On ne relève ici le moindre indice d'une contribution, au contraire, il s'efforce de démontrer que nous devrions avoir une marine de guerre pour la défense de notre territoire, sinon pour une autre fin. Qu'on me permette de le répéter à nouveau:

Nous devons avoir des commencements; ceux-ci seront d'abord modestes, mais un jour ou l'autre, ainsi que je l'ai dit, notre pays possédera une marine de guerre pour la défense de son territoire, sinon pour une autre fin. La question pour moi est de savoir s'il ne sera pas plus sage de jeter cette semence maintenant...

Cela date de trois ans au moins.

...et de cultiver sa croissance, au meilleur de nos facultés, étant données les circonstances où nous nous débattons et nos ressources, jusqu'à ce qu'enfin nous en arrivions à cette phase de développements que notre pays a atteinte dans le cas de plusieurs autres grandes entreprises. On observera que, bien que je me sois efforcé de discuter le pour et le contre qui se rattachent à cette méthode et bien que j'aie indiqué les raisons qui militent en faveur de ce projet et celles qu'on peut invoquer à l'encontre, j'avoue que mon propre esprit réclame plutôt une autre forme que celle que revêtirait une contribution annuelle de deniers.

Il s'opposait à la contribution sous toutes ces formes et les raisons qu'il invoque ici peuvent s'appliquer, je le répète, à la situation telle qu'elle est aujourd'hui comme elles s'appliquaient alors. Il se prononce ici pour une "autre forme" de participation qu'une contribution en argent. Cette autre forme, il l'indique dans la première partie de son discours, c'est une marine destinée à la défense du territoire.

M. McKAY: L'honorable député sait-il que l'honorable représentant de Toronto-nord parlait d'une politique fixe et qu'à la fin de son discours il a déclaré que si l'on proposait une contribution en deniers en cas d'urgence, il l'appuierait?

M. CHISHOLM: Certainement, c'est précisément ce que j'ai établi. La seule raison invoquée par les honorables membres du Gouvernement alors qu'ils siégeaient à la gauche, c'était qu'il existait une urgence. Ils ont imaginé une urgence créée par la peur de l'Allemagne; ils ont dit qu'il leur faudrait faire quelque chose et que ce projet était la façon la plus tangible de prouver leur dévouement et leur désir d'aider la mère patrie.

M. CHISHOLM (Antigonish).

Ainsi que je l'ai déjà dit, je suppose que le projet de résolution soumis par l'honorable représentant de Toronto-nord fut présenté dans le but de forcer la main au Gouvernement et de l'obliger d'inaugurer une politique navale. Le premier ministre d'alors soumit une proposition que je vais lire en entier:

La Chambre réalise parfaitement le devoir du peuple du Canada, au fur et à mesure qu'il augmente en nombre et en richesse, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.

La Chambre réaffirme l'opinion exprimée à maintes et maintes reprises par les représentants du Canada, que d'après les relations d'une nature constitutionnelle qui existent aujourd'hui entre la mère patrie et ses colonies autonomes, le paiement de toute contribution fixe au trésor impérial pour des fins navales et militaires ne serait, en ce qui concerne le Canada, constituer une solution assez satisfaisante de la question de la défense.

La chambre a observé avec satisfaction le soulagement apporté au cours des dernières années aux contribuables du Royaume-Uni par le fait que le peuple canadien a assumé une partie considérable des dépenses militaires que devait antérieurement acquitter le trésor impérial.

La Chambre approuvera de tout cœur toute dépense nécessaire destinée à promouvoir l'organisation d'une marine canadienne devant agir de concert avec la marine de guerre impériale, suivant les données conseillées par l'amirauté à la dernière conférence impériale, et en pleine sympathie avec cette dernière, vu le fait que la suprématie maritime de la Grande-Bretagne est essentielle à la sécurité du commerce, à celle de l'empire et à la paix du monde.

La Chambre exprime sa ferme conviction que chaque fois que le besoin s'en fera sentir, on trouvera le peuple canadien prêt à faire tous les sacrifices nécessaires et à fournir aux autorités impériales la coopération la plus loyale et la plus cordiale dans toute entreprise destinée à assurer l'intégrité et l'honneur de l'empire.

On laissait croire dans cette proposition à une contribution, et le chef de la gauche de ce temps-là, discutant cette question, a dit, à propos du deuxième alinéa de la motion, page 3512 (v. a.) du hansard:

En tant que mon très honorable ami le premier ministre a énoncé les grandes lignes de la défense navale de ce pays, je tombe parfaitement d'accord avec lui. J'entretiens l'opinion bien arrêtée, d'abord, que les données que nous devons suivre sous ce rapport sont celles d'après lesquelles nous aurons une marine de guerre canadienne qui nous appartienne en propre. Je suis convaincu que c'est là ce qu'il nous faut.

J'appelle l'attention des honorables membres de la droite sur ces dernières paroles:

J'entretiens l'opinion bien arrêtée, d'abord, que les données que nous devons suivre sous ce rapport sont celles d'après lesquelles nous aurons une marine de guerre canadienne.